



CGG

Société anonyme au capital de 7 113 235 €
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France
969 202 241 RCS Evry

Communiqué relatif aux attributions d'options de souscription d'actions soumises à conditions de performance et d'actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général de la société CGG

Massy, le 30 juin 2020

Le Conseil d'administration de la société CGG s'est réuni le 25 juin 2020 afin de se prononcer notamment sur les attributions d'options de souscription d'actions, soumises à conditions de performance, et d'actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020, les attributions ont été décidées comme suit par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance :

Attribution d'options de souscription d'actions soumises à conditions de performance

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer de manière conditionnée :

- 360 000 options de souscription d'actions (« Options ») à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général.

Les droits aux dites Options seront acquis en une tranche, représentant 100% des Options attribuées.

Cette attribution est soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes, à satisfaire sur une période d'acquisition de trois ans :

- Une condition de performance fondée sur un objectif de croissance du cours de l'action CGG par rapport à l'évolution relative de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM) sur la période d'acquisition, conditionnant 50% de l'attribution ;
- Une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif cumulatif de Free EBITDA sur les années 2020, 2021 et 2022, conditionnant 25% de l'attribution, et
- Une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif de ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs en 2022, conditionnant 25% de l'attribution.

Il est précisé que le prix d'exercice des dites Options est de 1,10€, correspondant à la moyenne des vingt cours d'ouverture de l'action CGG précédant le Conseil d'administration du 25 juin 2020.

Les Options ont une durée de huit ans.

En outre, le Conseil d'administration a décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du Code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que le Directeur Général est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat devrait représenter 25% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée par cette dernière au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration du 25 juin 2020.

Attribution d'actions gratuites soumises à conditions de performance

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer de manière conditionnée :

- 220 000 actions gratuites soumises à conditions de performance (« Actions gratuites ») à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général.

La période d'acquisition des droits à l'attribution gratuite d'actions CGG aura lieu en une tranche représentant 100% de l'attribution individuelle d'Actions gratuites, à l'issue de la troisième année du plan et expirera à la plus tardive des deux dates suivantes : soit le 25 juin 2023, soit à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022. Les actions de la Société sont effectivement attribuées au profit du Directeur Général à l'issue de l'expiration de cette période d'acquisition, sous réserve du respect des conditions fixées par le Conseil d'administration.

Cette attribution est soumise à la réalisation des conditions de performance suivantes, à satisfaire sur une période d'acquisition de trois ans :

- Une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif cumulatif de Free EBITDA sur les années 2020, 2021 et 2022, conditionnant 50% de l'attribution, et
- Une condition de performance fondée sur l'atteinte d'un objectif de ratio de Dette Nette Moyenne sur EBITDAs en 2022, conditionnant 50% de l'attribution.

En cas de départ avant l'expiration de la durée prévue pour l'appréciation des conditions de performance, le Conseil d'administration se prononcera sur le maintien en tout ou partie du bénéfice de la rémunération long terme du Directeur Général. Dans le cas d'un départ à la retraite, les Options et/ou Actions gratuites en cours d'acquisition seront réduits au prorata du temps de présence sur la période d'acquisition et le Directeur Général restera soumis à toutes les dispositions des plans.

Contact CGG : Direction Juridique,
27 avenue Carnot,
91300 Massy, France